Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BNP PARIBAS EUROPE PLUS 2019 (FR0010925123)

FIA soumis au droit français

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le FCP est un fonds à formule qui a pour objectif d'exposer le porteur à l'indice Euro Stoxx 50, tout en l'exposant à un risque en capital, et en lui permettant de capter, sous conditions, un plus haut de marché dans certaines limites. Dans la situation extrême où l'indice baisse de plus de 50% du 1er mars 2011 au 1er mars 2019 et si aucune des performances constatées mensuellement n'a montré une hausse d'au moins 50%, les porteurs ayant souscrit des parts du fonds au plus tard le 25 février 2011, bénéficieront, le 11 mars 2019, d'une valeur liquidative au moins égale à la Valeur Liquidative de Référence (VLR). En revanche, dans le cas où l'indice est en hausse, ou n'est pas en baisse de plus de 50%, si au moins une des performances constatées mensuellement a montré une hausse d'au moins 50%, le fonds garantit au porteur, le 11 mars 2019, une valeur liquidative au moins égale à la VLR majorée de la plus haute des performances de l'indice depuis l'origine, constatées une fois par mois, dans la limite de 74%. Si la plus haute performance est négative, elle sera considérée comme nulle.

Caractéristiques essentielles du FCP :

La VLR est définie comme la plus haute valeur liquidative constatée pour les souscriptions transmises à compter du lendemain de la création du FCP et jusqu'au 25 février 2011 inclus à 13 heures, heure de Paris, les souscriptions étant retenues pour leur montant hors fiscalité et prélèvements sociaux et déduction faite de la commission de souscription.

Le FCP BNP PARIBAS EUROPE PLUS 2019 est investi en instruments de taux choisi en fonction de leur liquidité, de leur rentabilité, de la qualité de l'émetteur et de la sensibilité future estimée du portefeuille. Parallèlement, le FCP BNP PARIBAS EUROPE PLUS 2019 intervient sur les marchés à terme réglementés et de gré à gré, notamment pour rechercher une exposition aux marchés actions, et contracte un ou plusieurs contrats d'échange (swaps) qui lui permettront d'obtenir à la Date d'Echéance, un montant qui, compte tenu des actifs détenus en portefeuille, permettra de réaliser l'objectif de gestion.

Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts du lundi au vendredi jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachat seront exécutées sur la valeur liquidative datée du lendemain.

Affectation du résultat net et des plus-values nettes réalisées : Capitalisation.

Pour obtenir plus de détails, il convient de se référer au prospectus du FCP.

Avantages de la formule :

Si l'indice n'est pas en baisse de plus de 50%, le porteur bénéficiera au minimum de la VLR majorée de la plus haute performance mensuelle de l'indice (dans la limite de 74%) à la date d'échéance.

Si l'indice est en baisse de plus de 50%, mais si au moins une performance mensuelle de l'indice est supérieure ou égale à 50%, le porteur bénéficiera au minimum de la VLR à la date d'échéance.

Inconvénients de la formule :

Le porteur ne profite pas des dividendes liés aux actions de l'indice.

En cas de baisse de l'indice supérieure à 50% et si aucune des performances mensuelles de l'indice n'est supérieure ou égale à 50%, la valeur liquidative à la date d'échéance sera égale à la VLR diminuée de l'intégralité de la baisse de l'indice, soit une perte en capital d'au moins 50%.

Autres informations :

Le FCP peut ne pas convenir aux investisseurs prévoyant de retirer leur apport avant la date d'échéance. Tout rachat effectué avant cette date se fera aux conditions de marchés applicables au moment du rachat, à un prix qui pourra être très différent du résultat de la formule.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- BNP Paribas garantit au fonds que tout porteur ayant souscrit à compter du lendemain de la date de création du fonds jusqu'au 25 février 2011 inclus à 13 heures, heure de Paris, et ayant conservé ses parts jusqu'au 11 mars 2019, bénéficiera à cette date d'une valeur liquidative au moins égale au résultat de la formule calculée selon les modalités exposées précédemment. Les porteurs, quelle que soit la date de souscription de leurs parts, demandant le rachat de leurs parts sur la base d'une valeur liquidative autre que celle du 11 mars 2019, ne bénéficieront pas de la garantie telle que décrite ci-dessus.
- La gestion structurée et l'horizon d'investissement justifient la catégorie de risque. Un rachat avant la date d'échéance peut être associé à un niveau de risque plus élevé.
- Les dispositions en matière de souscription/rachat du FCP maître sont expliquées dans la partie conditions de souscriptions et de rachat du prospectus du FCP maître.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entrainer une baisse de la valeur liquidative :

- Risque de contrepartie: lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.
- Risque lié aux instruments dérivés: l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Scénarios

Les scénarios décrits ci-dessous ont vocation à illustrer le comportement du FCP et ne représentent pas une prévision de ce qui pourrait se passer. Les scénarios représentés peuvent ne pas avoir la même probabilité d'occurrence.
A titre d'information, à la date du 17 novembre 2010, le taux sans risque était de 2,89% (taux de rendement de l'OAT zéro coupon du 25 avril 2019 de maturité proche de celle de l'Échéance).

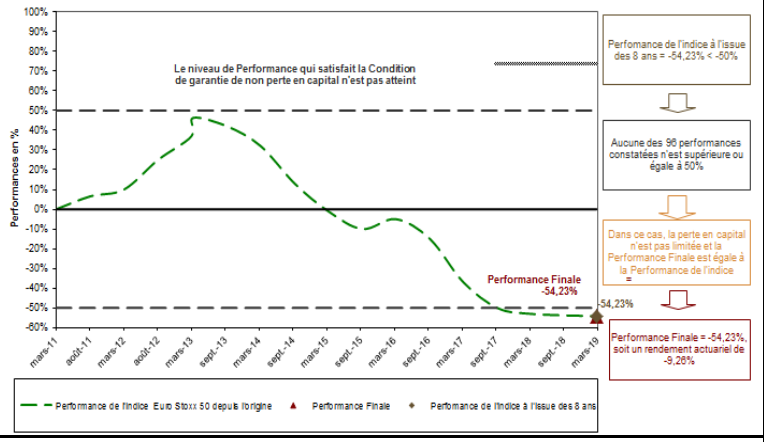

Scénario défavorable

Si le marché finit en baisse de plus de 50% sans avoir monté préalablement de plus de 50%, la performance mensuelle la plus haute n'ayant pas dépassé 50%, ne permet pas d'assurer en cours de vie du fonds une garantie de capital. Dans cet exemple, si la valeur liquidative de référence était de 100 euros, alors la valeur liquidative du fonds le 11 mars 2019 serait égale à 45,77 euros.

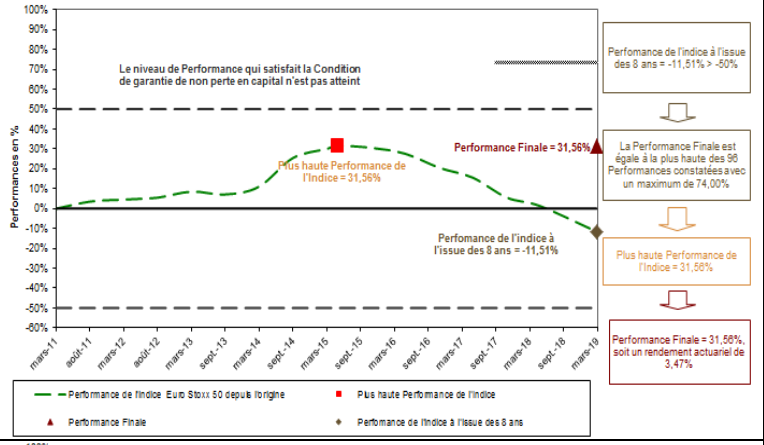

Scénario intermédiaire

Cette hypothèse correspond à un marché en hausse en milieu de période, qui finit en baisse modérée à l'échéance des 8 ans. La performance mensuelle la plus haute, 31,56%, n'atteint pas 50%, ce qui ne permet pas d'assurer en cours de vie du fonds une garantie de capital : il faut donc attendre le calcul de la dernière performance mensuelle : si elle n'est pas en baisse de plus de 50%, le porteur récupérera au minimum son capital investi à la date d'échéance. Dans cet exemple, si la valeur liquidative de référence était de 100 euros, alors la valeur liquidative du fonds le 11 mars 2019 serait égale à 131,56 euros.

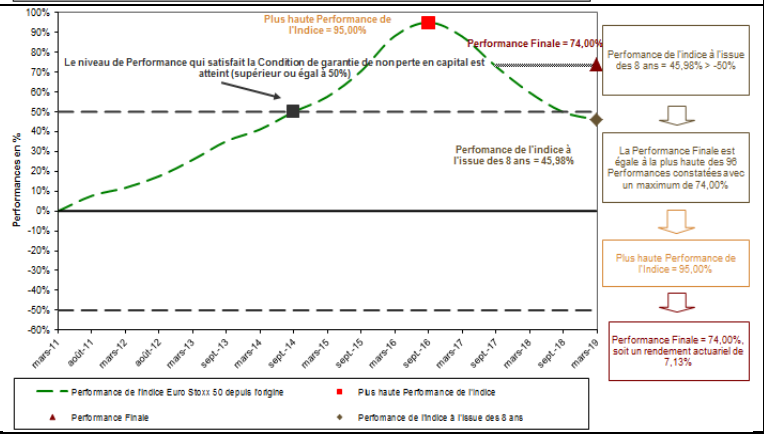

Scénario favorable

La performance mensuelle la plus haute, 95%, est non seulement supérieure à 50%, ce qui permet de garantir le capital à l'échéance quoi qu'il arrive par la suite ; mais également supérieure à 74%, ce qui permet d'envisager la performance finale maximale. La dernière performance mensuelle est égale à +45,98% ce qui est supérieur à -50% : la performance finale est donc égale à 74%, soit un rendement actuariel de 7,13%. A l'échéance, la performance du fonds est supérieure à celle de l'Indice. Dans cet exemple, si la valeur liquidative de référence était de 100 euros, alors la valeur liquidative du fonds le 11 mars 2019 serait égale à 174 euros.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Acquis à l'OPC:5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	1,06%(*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en septembre 2017. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de performance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : www.bnpparibas-am.com.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse: www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP et de l'OPC maître, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 23 février 2018.